

■ **Michel et Anne-Lise Belin**, à Yverdon-les-Bains, société en nom collectif, commerce d'alimentation générale et exploitation d'une buvette (FOSC du 16.04.1985, p. 1439). La raison sociale est radiée d'office, en application de l'art. 68, al. 2 ORC (décès de l'un des associés et départ de l'autre associé).

Journal no 917 du 30.01.2004
(02104648 / CH-550.0.176.752-4)